



Déclaration liminaire

CDEN Sectorisation collèges

14 janvier 2021

Chers membres du Conseil départemental de l'Éducation nationale,

La FCPE 31 profite de la tenue de cette instance pour s'exprimer, notamment dans l'optique de l'annonce de nouvelles mesures sanitaires ce soir en présence du ministre de l'Éducation nationale.

Comme l'a écrit la FCPE nationale au Premier ministre le 8 janvier, la scolarisation doit être sécurisée au regard de la circulation du virus dans les écoles qui entraîne une contamination secondaire des familles. Cette sécurisation peut notamment se baser sur l'utilisation de capteurs de CO₂, de purificateurs d'air et de tests massifs.

D'ailleurs, et en attendant les précisions, l'annonce par le ministre de la Santé d'un protocole de tests massifs, va dans le bon sens.

Le 5 janvier, M. Blanquer se disait ouvert à tous les scénarios.

Outre la preuve d'un pilotage au jour le jour du ministère de l'Éducation nationale, la FCPE propose un scénario depuis le premier confinement qui est l'utilisation des tiers lieux d'enseignement permettant distanciation physique et limitation du brassage.

En Haute-Garonne, les principaux acteurs sont prêts à investir cette proposition, et notamment le Conseil départemental, et que nous profitons de remercier dans leurs locaux.

La FCPE 31 réitère également sa demande de prise en charge financière par le ministère des masques pour les élèves.

Une expression souvent usitée pour dénoncer l'inaction est qu'« *Il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout* » mais « au bout » se trouvent des élèves et des parents.

Dans quel état les élèves et les parents vont se retrouver si, au gré de l'apparition de variants contagieux, des classes doivent de nouveau être mises en quarantaine, si les cantines doivent être fermées, si au final, tout est suspendu au succès de la campagne de vaccination.

Comment tenir impliqués les élèves de terminale et leur éviter un stress néfaste, s'ils connaîtront les modalités de l'examen quinze jours avant le début des épreuves ? Cela vaut également pour les élèves de troisième et le brevet national.

Que vont devenir les contractuels du 1^{er} degré et les heures d'AED alloués pour la situation après les vacances d'hiver ?

Et en parallèle, d'autres réformes, qui se mettent en place ou sont à l'étude, semblent anachroniques avec la situation actuelle : le transfert de la médecine scolaire aux départements et les évaluations des établissements. Est-ce le bon moment ?

